

## ■ 05 LES SALAIRES DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

En 2020, le salaire mensuel net d'un équivalent temps plein dans le secteur hospitalier s'élève en moyenne à 2 479 euros. En un an, il a augmenté de 6,2 % en euros courants, après une hausse de 0,7 % en 2019. En moyenne, en équivalent temps plein, le salaire mensuel net moyen est plus élevé dans le secteur public que dans le secteur privé, lucratif ou non, toutes professions confondues. C'est parmi les professions les plus qualifiées que les salaires sont les plus dispersés. En outre, les salaires augmentent avec l'âge, même si cette hausse est moindre dans le secteur privé lucratif.

### Une nette hausse du salaire net moyen dans le secteur hospitalier en 2020

Dans le secteur hospitalier, entre 2019 et 2020, le salaire mensuel net d'un équivalent temps plein (EQTP) a augmenté en moyenne de 6,2 % en euros courants, passant de 2 333 euros à 2 479 euros (*tableau 1*). Cela correspond à une hausse de 5,7 % en euros constants, c'est-à-dire déduction faite de l'inflation. Après deux années consécutives de baisse des salaires dans les établissements de santé en euros constants, la forte évolution entre 2019 et 2020 s'explique principalement par le versement exceptionnel de la prime Covid-19 lors de la crise sanitaire et des premières mesures salariales du Ségur de la santé (complément de traitement indiciaire [CTI] de 183 euros nets dans les secteurs public et privé non lucratif et de 160 euros nets dans le secteur privé lucratif, revalorisation de l'indemnité d'engagement de service public exclusif pour le personnel médical hospitalier).

En 2020, le personnel médical (médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens et sages-femmes) perçoit un salaire mensuel net moyen en EQTP de 5 473 euros (2 907 euros pour les sages-femmes et 5 898 euros pour les autres professions), en hausse de 3,3 % en euros courants, soit une progression plus forte que l'année précédente (+0,8 %). La rémunération moyenne du personnel non médical soignant (infirmiers, aides-soignants, etc.) s'élève à 2 201 euros (+7,1 % en 2020 après +0,8 % en 2019). La rémunération du personnel médico-technique (techniciens de laboratoire, préparateurs en pharmacie, manipulateurs en électroradiologie médicale, etc.) s'établit à 2 395 euros en moyenne, celle du personnel administratif à 2 156 euros (6 950 euros pour les cadres de direction – en baisse, pour la deuxième année consécutive, après une hausse conséquente en 2018 – et 4 080 euros pour les cadres de gestion) et celle du personnel technique et ouvrier à 2 098 euros.

### Un salaire net moyen plus élevé dans les hôpitaux publics

En 2020, le salaire mensuel net en EQTP s'établit en moyenne à 2 531 euros dans le secteur public, à 2 463 euros dans le secteur privé non lucratif et à 2 145 euros dans le secteur privé lucratif. Entre 2019 et 2020, il a progressé plus fortement en moyenne dans les hôpitaux publics (+6,3 % en euros courants) que dans le secteur privé (+5,3 % dans le privé non lucratif et +5,8 % dans le privé lucratif). Ces différences de dynamique s'observent pour la quasi-totalité des catégories de personnels, en particulier pour le personnel soignant et le personnel médico-technique. Par ailleurs, le salaire mensuel net moyen en EQTP du personnel médical est moins élevé dans le secteur public (5 477 euros) que dans le secteur privé non lucratif (5 974 euros), mais plus que dans le secteur privé lucratif (4 517 euros). Dans ce dernier secteur, l'écart s'explique pour partie par des effets de structure (proportion plus importante de sages-femmes parmi le personnel médical salarié). Il s'explique aussi par le niveau du salaire mensuel net moyen des médecins, chirurgiens-dentistes et pharmaciens, mais ces comparaisons de salaires entre médecins appartenant aux différents secteurs se révèlent délicates en raison de la spécificité des modes de rémunération. En effet, dans les cliniques privées, le personnel médical exerce le plus souvent son activité en tant que libéral ou en cumulant une activité libérale et une activité salariée, et les données de salaire ne reflètent qu'une partie de la situation du personnel médical intervenant dans le secteur hospitalier privé. Les différences de salaires moyens entre les secteurs public et privé sont beaucoup plus faibles hors personnel médical et cadres de directions, en revanche la hiérarchie entre secteurs reste identique.

**Tableau 1 Salaires mensuels nets en EQTP moyens en 2020 par catégorie socioprofessionnelle et secteur d'activité (en euros courants)**

Catégories socioprofessionnelles regroupées	Secteur public		Secteur privé non lucratif		Secteur privé lucratif		Ensemble	
	Salaire 2020	Évolution 2019-2020 (%)	Salaire 2020	Évolution 2019-2020 (%)	Salaire 2020	Évolution 2019-2020 (%)	Salaire 2020	Évolution 2019-2020 (%)
<b>Personnel administratif</b>	<b>2 156</b>	<b>+6,6</b>	<b>2 278</b>	<b>+4,5</b>	<b>2 012</b>	<b>+6,0</b>	<b>2 156</b>	<b>+6,2</b>
Cadres de direction	8 826	+2,9	5 635	-6,6	5 068	-8,6	6 950	-3,9
Cadres de gestion	4 406	+2,0	3 611	+1,6	3 907	+5,7	4 080	+2,5
Professions intermédiaires (directeurs des soins, adjoints des cadres, assistants médico-administratifs)	2 260	+6,1	1 974	+4,8	2 098	+3,7	2 203	+5,8
Employés (adjoints administratifs, permanenciers auxiliaires de régulation médicale)	1 763	+8,4	1 784	+5,4	1 670	+5,5	1 750	+7,6
<b>Personnel soignant</b>	<b>2 254</b>	<b>+7,4</b>	<b>2 089</b>	<b>+6,0</b>	<b>2 004</b>	<b>+5,9</b>	<b>2 201</b>	<b>+7,1</b>
Personnel d'encadrement du personnel soignant	3 245	+5,4	3 391	+5,5	3 467	+4,6	3 285	+5,3
Infirmiers	2 506	+6,6	2 311	+5,5	2 269	+5,6	2 449	+6,4
Aides-soignants et agents de service hospitaliers	1 965	+8,7	1 736	+6,9	1 648	+6,3	1 900	+8,3
Rééducateurs	2 314	+6,7	2 247	+3,8	2 214	+4,7	2 285	+5,8
Psychologues	2 463	+6,3	2 488	+4,2	2 273	+4,6	2 452	+5,9
<b>Personnel éducatif et social (professions intermédiaires)</b>	<b>2 144</b>	<b>+5,8</b>	<b>2 126</b>	<b>+2,9</b>	<b>1 929</b>	<b>+6,3</b>	<b>2 128</b>	<b>+5,3</b>
<b>Personnel médico-technique</b>	<b>2 442</b>	<b>+6,2</b>	<b>2 224</b>	<b>+5,9</b>	<b>2 184</b>	<b>+4,4</b>	<b>2 395</b>	<b>+6,1</b>
Professions intermédiaires (cadres de santé, techniciens de laboratoire, manipulateurs d'électroradiologie médicale, préparateurs en pharmacie)	2 444	+6,2	2 246	+6,1	2 204	+4,8	2 403	+6,1
Employés (aides de laboratoire, aides d'électroradiologie, aides de pharmacie)	1 942	+6,5	1 792	+3,3	2 006	+1,4	1 916	+3,6
<b>Personnel technique et ouvrier</b>	<b>2 090</b>	<b>+7,2</b>	<b>2 226</b>	<b>+6,7</b>	<b>2 100</b>	<b>+3,9</b>	<b>2 098</b>	<b>+7,0</b>
Ingénieurs et cadres techniques	3 401	+5,0	3 508	+3,4	3 106	+0,2	3 399	+4,6
Professions intermédiaires (techniciens ou techniciens supérieurs)	2 464	+6,2	2 276	+5,0	2 326	+3,1	2 444	+6,0
Ouvriers	1 836	+7,6	1 780	+6,4	1 784	+5,9	1 832	+7,5
<b>Personnel médical</b>	<b>5 477</b>	<b>+3,2</b>	<b>5 974</b>	<b>+2,9</b>	<b>4 517</b>	<b>+4,5</b>	<b>5 473</b>	<b>+3,3</b>
Médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens	5 877	+3,0	6 243	+2,5	5 383	+4,0	5 898	+3,0
Sages-femmes	2 947	+6,0	2 898	+7,9	2 703	+4,0	2 907	+5,8
<b>Contrats aidés</b>	<b>1 322</b>	<b>+0,2</b>	<b>1 520</b>	<b>+9,6</b>	<b>1 334</b>	<b>+6,3</b>	<b>1 387</b>	<b>+4,1</b>
<b>Femmes</b>	<b>2 400</b>	<b>+6,9</b>	<b>2 295</b>	<b>+5,7</b>	<b>2 072</b>	<b>+5,8</b>	<b>2 347</b>	<b>+6,7</b>
<b>Hommes</b>	<b>2 987</b>	<b>+5,0</b>	<b>3 083</b>	<b>+4,3</b>	<b>2 499</b>	<b>+5,7</b>	<b>2 954</b>	<b>+5,0</b>
<b>Ensemble<sup>1</sup></b>	<b>2 531</b>	<b>+6,3</b>	<b>2 463</b>	<b>+5,3</b>	<b>2 145</b>	<b>+5,8</b>	<b>2 479</b>	<b>+6,2</b>
<b>Ensemble (hors personnel médical)<sup>1</sup></b>	<b>2 229</b>	<b>+7,2</b>	<b>2 135</b>	<b>+5,6</b>	<b>2 021</b>	<b>+5,7</b>	<b>2 193</b>	<b>+6,9</b>
<b>Ensemble (hors contrats aidés)<sup>1</sup></b>	<b>2 533</b>	<b>+6,3</b>	<b>2 467</b>	<b>+5,2</b>	<b>2 146</b>	<b>+5,8</b>	<b>2 480</b>	<b>+6,2</b>

EQTP : équivalent temps plein.

1. Y compris personnels non ventilés, hors internes, externes, stagiaires et étudiants.

**Note** > La catégorie « personnels non ventilés » n'est pas présentée dans la structure des effectifs, mais leurs salaires sont pris en compte dans le calcul du salaire moyen. Avec la livraison des données BTS 2020, les données des BTS 2019 de l'Insee ont été légèrement modifiées, ce qui peut conduire à des révisions pour le secteur privé des évolutions 2019-2020 par rapport à la fiche 6 de l'édition 2022 du panorama des établissements de santé.

**Champ** > Salariés de France entière (non compris Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte), y compris le SSA et les contrats aidés, hors internes, externes, stagiaires et étudiants.

**Sources** > Insee, BTS 2019-2020, Siasp 2019-2020, traitements DREES.

## Une dispersion des salaires généralement plus forte dans le secteur privé non lucratif

---

En 2020, le rapport interdécile<sup>33</sup> (*tableau 2*) est de 2,2 dans le secteur public, contre 2,7 dans le secteur privé non lucratif et de 2,3 dans le secteur privé lucratif. Ces trois rapports interdéciles sont très semblables à ceux de 2019. C'est parmi les professions les plus qualifiées que les salaires sont les plus dispersés : le rapport interdécile pour le personnel médical est de 3,0 chez les salariés des hôpitaux publics et de 3,8 à 5,3 chez ceux du secteur privé (respectivement non lucratif et lucratif)<sup>34</sup> ; il s'élève à 3,3 pour les cadres de gestion dans les hôpitaux publics, à 2,4 dans le secteur privé non lucratif, et à 2,7 dans le secteur privé lucratif. À l'inverse, pour les aides-soignants et les agents des services hospitaliers, il est respectivement de 1,5 dans le secteur public et de 1,8 dans le secteur privé lucratif et non lucratif.

## Des salaires qui augmentent avec l'âge, quoique moins fortement dans le secteur privé lucratif

---

En 2020, hors personnel médical et contrats aidés, un salarié du secteur hospitalier public perçoit un salaire mensuel net en EQTP allant en moyenne de 1 869 euros s'il est âgé de moins de 30 ans à 2 678 euros s'il est âgé de 60 ans ou plus (*tableau 3*). Pour un salarié du secteur privé non lucratif, la moyenne des salaires passe de 1 915 euros pour les moins de 30 ans à 2 633 euros pour les 60 ans ou plus, et de 1 891 à 2 399 euros dans le secteur privé lucratif. Le secteur privé se distingue ainsi par une progression plus faible des salaires avec l'âge.

Le salaire net moyen des femmes est inférieur de 20,5 % à celui des hommes dans le secteur hospitalier (de 19,7 % dans les hôpitaux publics, de 25,6 % dans les cliniques privées non lucratives et de 17,1 % dans les cliniques privées lucratives). Cet écart de rémunération entre femmes et hommes s'explique en partie par la nature des emplois occupés : en EQTP, 16,7 % des hommes occupent des postes de la filière médicale – la mieux rémunérée –, contre 6,5 % des femmes seulement (dont un peu moins d'un quart en tant que sages-femmes). Les femmes exercent plus souvent des emplois de la filière soignante : 29,8 % d'entre elles sont infirmières et 34,7 % sont aides-soignantes ou agentes des services hospitaliers, contre respectivement 17,3 % et 21,0 % des hommes. L'écart de salaire moyen entre les hommes et les femmes se réduit par rapport à 2019 (baisse de 1,1 point de pourcentage). Ce phénomène s'explique principalement par le fait que les hommes sont surreprésentés dans les hauts salaires, alors que les montants de prime exceptionnelle « Covid-19 » et de CTI perçus en 2020 ne dépendent pas de la rémunération initiale des agents. Ils représentent ainsi une part moins élevée pour les plus hauts salaires.

---

<sup>33</sup> Le rapport interdécile est défini comme le rapport entre le salaire mensuel net au-delà duquel se situent les 10 % de salariés les mieux payés (appelé D9) et celui en deçà duquel se situent les 10 % les moins bien payés (appelé D1).

<sup>34</sup> Au-delà de ces indicateurs standards de distribution, il faut signaler que la fonction publique hospitalière compte la moitié des postes les plus rémunérateurs de la fonction publique (Goussen, Godet, 2019).

**Tableau 2** Distribution des salaires mensuels nets en EQTP moyens en 2020 par catégorie socioprofessionnelle et secteur d'activité

Catégories socio-professionnelles regroupées	Secteur public			Secteur privé non lucratif			Secteur privé lucratif		
	D1	Médiane	D9	D1	Médiane	D9	D1	Médiane	D9
<b>Personnel administratif</b>	<b>1 505</b>	<b>1 873</b>	<b>2 761</b>	<b>1 421</b>	<b>1 941</b>	<b>3 523</b>	<b>1 295</b>	<b>1 723</b>	<b>3 031</b>
Cadres de direction	6 494	9 094	10 702	2 629	4 949	9 372	2 513	3 444	10 500
Cadres de gestion	2 285	3 720	7 523	2 281	3 248	5 383	2 207	3 409	5 935
Professions intermédiaires (directeurs des soins, adjoints des cadres, assistants médico-administratifs)	1 688	2 154	2 760	1 486	1 915	2 550	1 452	1 988	2 873
Employés (adjoints administratifs, permanenciers auxiliaires de régulation médicale)	1 464	1 701	2 105	1 300	1 737	2 289	1 235	1 619	2 164
<b>Personnel soignant</b>	<b>1 663</b>	<b>2 153</b>	<b>2 975</b>	<b>1 391</b>	<b>2 034</b>	<b>2 829</b>	<b>1 298</b>	<b>1 924</b>	<b>2 795</b>
Personnel d'encadrement du personnel soignant	2 645	3 194	3 893	2 374	3 234	4 565	2 439	3 338	4 648
Infirmiers	1 926	2 436	3 119	1 737	2 267	2 936	1 592	2 218	2 986
Aides-soignants et agents de service hospitaliers	1 573	1 937	2 374	1 232	1 736	2 203	1 161	1 629	2 127
Rééducateurs	1 696	2 275	2 914	1 712	2 201	2 842	1 614	2 169	2 839
Psychologues	1 693	2 352	3 524	1 909	2 464	3 110	1 584	2 216	2 948
<b>Personnel éducatif et social</b> (professions intermédiaires)	<b>1 573</b>	<b>2 089</b>	<b>2 754</b>	<b>1 489</b>	<b>2 009</b>	<b>2 669</b>	<b>1 440</b>	<b>1 846</b>	<b>2 398</b>
<b>Personnel médico-technique</b>	<b>1 721</b>	<b>2 398</b>	<b>3 102</b>	<b>1 608</b>	<b>2 164</b>	<b>2 887</b>	<b>1 498</b>	<b>2 022</b>	<b>3 069</b>
Professions intermédiaires (cadres de santé, techniciens de laboratoire, manipulateurs d'électroradiologie médicale, préparateurs en pharmacie)	1 721	2 403	3 104	1 669	2 184	2 899	1 540	2 038	3 074
Employés (aides de laboratoire, aides d'électroradiologie, aides de pharmacie)	1 660	1 954	2 208	1 237	1 693	2 510	1 228	1 783	3 042
<b>Personnel technique et ouvrier</b>	<b>1 533</b>	<b>1 889</b>	<b>2 895</b>	<b>1 399</b>	<b>1 994</b>	<b>3 479</b>	<b>1 404</b>	<b>1 899</b>	<b>3 104</b>
Ingénieurs et cadres techniques	2 073	3 213	4 894	2 293	3 291	5 052	1 984	2 963	4 345
Professions intermédiaires (techniciens ou techniciens supérieurs)	1 796	2 355	3 263	1 626	2 216	2 964	1 574	2 217	3 241
Ouvriers	1 507	1 785	2 217	1 274	1 754	2 323	1 332	1 720	2 322
<b>Personnel médical</b>	<b>2 750</b>	<b>5 247</b>	<b>8 266</b>	<b>2 488</b>	<b>5 886</b>	<b>9 332</b>	<b>1 576</b>	<b>3 614</b>	<b>8 348</b>
Médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens	3 262	5 684	8 500	2 671	6 127	9 510	1 389	5 121	9 153
Sages-femmes	2 115	2 903	3 716	2 078	2 922	3 635	1 927	2 691	3 442
<b>Ensemble<sup>1</sup></b>	<b>1 621</b>	<b>2 160</b>	<b>3 550</b>	<b>1 409</b>	<b>2 069</b>	<b>3 734</b>	<b>1 309</b>	<b>1 922</b>	<b>3 031</b>

EQTP : équivalent temps plein.

1. Y compris personnels non ventilés, hors internes, externes, stagiaires et étudiants. Y compris contrats aidés.

**Note** > La catégorie personnels non ventilés n'est pas présentée dans la structure des effectifs, mais leurs salaires sont pris en compte dans le calcul du salaire moyen. La catégorie des cadres de direction regroupe un faible effectif dans le privé (410 EQTP en 2020, après 320 en 2019), ce qui explique la forte variabilité des déciles de salaires dans cette catégorie.

**Champ** > Salariés de France entière (non compris Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte), y compris le SSA et les contrats aidés, hors internes, externes, stagiaires et étudiants.

**Sources** > Insee, BTS 2019-2020, Siasp 2019-2020, traitements DREES.

**Tableau 3** Structure des emplois et salaires nets mensuels en EQTP moyens par tranche d'âge pour le personnel non médical, en 2020 (en euros courants)

Tranche d'âge	Secteur public			Secteur privé non lucratif			Secteur privé lucratif		
	Répartition des postes (en %)	Salaire 2020	Évolution 2019-2020 (%)	Répartition des postes (en %)	Salaire 2020	Évolution 2019-2020 (%)	Répartition des postes (en %)	Salaire 2020	Évolution 2019-2020 (%)
Moins de 30 ans	15,8	1 869	+8,8	19,4	1 915	+6,7	22,6	1 891	+6,4
30 à 39 ans	25,6	2 096	+7,9	26,3	2 005	+7,2	26,5	1 953	+7,0
40 à 49 ans	26,9	2 298	+7,3	23,3	2 183	+6,3	22,5	2 080	+6,1
50 à 59 ans	26,6	2 419	+6,1	24,4	2 280	+5,2	22,1	2 072	+5,2
60 ans ou plus	5,1	2 678	+4,8	6,6	2 633	+7,3	6,3	2 399	+6,0
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>2 230</b>	<b>+7,2</b>	<b>100,0</b>	<b>2 138</b>	<b>+5,6</b>	<b>100,0</b>	<b>2 022</b>	<b>+5,7</b>

EQTP : équivalent temps plein.

**Note** > Hors internes et externes, hors contrats aidés. Les évolutions sont calculées pour les populations de la tranche d'âge considérée en 2020.

**Champ** > Salariés de France entière (non compris Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte), y compris le SSA.

**Sources** > Insee, BTS 2019-2020, Siasp 2019-2020, traitements DREES.

## Encadré 1 Sources et méthodes

### Champ

France entière (excepté Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Mayotte), y compris le service de santé des armées (SSA), hors stagiaires, internes et externes, et y compris contrats aidés. La présente étude porte sur les établissements dont l'activité économique principale relève des activités hospitalières (code NAF 8610Z) ou ayant la catégorie juridique « établissement d'hospitalisation » (7364). Pour le secteur hospitalier, les établissements de la fonction publique hospitalière ayant une activité complémentaire à celles des hôpitaux, comme les activités de blanchisserie, teinturerie de gros (code NAF 9601A) ou les services de restauration (code NAF 5629B), sont également pris en compte. Tous les salariés hospitaliers sont concernés, qu'ils soient fonctionnaires, contractuels ou membres du personnel médical. Pour le personnel hospitalo-universitaire, seules les heures effectuées dans la fonction publique hospitalière sont prises en compte ; leur activité d'enseignement et de recherche et la rémunération qui y est associée sont comptabilisées dans la fonction publique de l'État et ne sont pas intégrées ici.

### Sources

La déclaration annuelle de données sociales (DADS) est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés. Dans ce document commun aux administrations fiscales et sociales, les employeurs fournissent annuellement et pour chaque établissement un certain nombre d'informations relatives à l'établissement et aux salariés (la nature de l'emploi et la qualification, le montant des rémunérations versées, etc.). La déclaration sociale nominative (DSN) est une nouvelle source de données mensuelles qui remplace progressivement la plupart des déclarations sociales, dont les déclarations annuelles de données sociales (DADS). Le système d'information des agents du secteur public (Siasp) exploite en particulier les informations contenues dans cette déclaration sur le champ de la fonction publique. Il intègre des concepts et des variables caractéristiques du secteur public, liés notamment au statut de l'agent (grade, échelon, indice, etc.). La Base Tous Salariés (BTS) exploite également les informations issues des DADS et DSN remplies par les employeurs, et retraitées par l'Insee. Les salaires sont estimés à partir du Siasp pour les hôpitaux publics et de la BTS pour les cliniques privées.

### Définition

**Salaire annuel net moyen** : il est calculé à partir du salaire net fiscal disponible dans les déclarations annuelles de données sociales (DADS) ou la déclaration sociale nominative (DSN), qui alimentent la BTS et Siasp. Il est net de toutes cotisations sociales, y compris la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Il ne comprend pas les participations (qui ne sont pas imposables). Les calculs sont effectués sur l'ensemble des postes, qu'ils soient à temps complet ou à temps partiel. Les effectifs sont convertis en équivalent temps plein (ETP) au prorata de leur durée de présence et de leur quotité travaillée. Les salaires de chaque poste sont pondérés par leur poids en EQTP

pour le calcul des moyennes. Ces EQTP propres au calcul des salaires sont très légèrement différents des ETP utilisés pour la mesure de l'emploi. Sont exclus certains postes correspondant à des éléments de rémunération annexes, ou des postes dont la rémunération horaire est manifestement incohérente. Par exemple, un poste occupé durant six mois à temps plein et rémunéré 10 000 euros compte pour 0,5 ETP, rémunéré 20 000 euros par an. Un poste occupé toute l'année avec une quotité travaillée de 60 % et rémunéré 12 000 euros compte pour 0,6 ETP rémunéré 20 000 euros par an. Le salaire annuel net moyen est obtenu en pondérant les salaires annualisés des postes par le nombre d'ETP.

### Pour en savoir plus

**Bour, R., Dixte, C.** (2022, septembre). [Les salaires dans la fonction publique hospitalière – En 2020, le salaire net moyen augmente de 5,9 % en euros constants.](#) Insee, *Insee Première*, 1921.

**Dixte, C., Bour, R.** (2022, septembre). [Les salaires dans la fonction publique hospitalière – En 2020, le salaire net moyen augmente de 5,9 % en euros constants.](#) DREES, *Études et Résultats*, 1240.

**Goussen, J., Godet, F.** (2019, février). [Les hautes rémunérations dans la fonction publique. En 2016, 1 % des agents, fonctionnaires ou non, gagnent plus de 6 410 euros nets par mois.](#) Insee, *Insee Première*, 1738.

**Sanchez Gonzalez, J., Sueur, E.** (2022, avril). [Les salaires dans le secteur privé en 2020 – Des évolutions atypiques du fait de la crise sanitaire.](#) Insee, *Insee Première*, 1898.